



MAIRIE DE
ROUET
34380

Tél : 04 67 55 78 01

Courriel : mairie.rouet@yahoo.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu détaillé du Conseil municipal

Séance du 14 avril 2025

Présents : Marine Astruch, Lionel Campo, Myriam Sabatier, Claude Salmon, Philippe Verley

Excusés : Évelyne Chotard (procuration à Lionel Campo), Guillaume Ponsard (Procuration à Claude Salmon)

Secrétaire de séance : Philippe Verley

La séance est ouverte à 20h10, le quorum est atteint.

Mme le Maire rappelle l'ordre du jour et demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Recomposition de l'organe délibérant de la CCGPSL dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2026.

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 06 février 2025

Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Recomposition de l'organe délibérant de la CCGPSL dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2026

Dans la perspective du renouvellement du Conseil de Communauté après les élections municipales de 2026 (circulaire du 17 mars 2025), la CCGPSL propose aux communes une répartition des sièges au Conseil communautaire, selon plusieurs solutions, discutées en bureau des Maires.

La fixation du nombre de sièges et leur répartition entre les communes membres peuvent être fixés selon 2 modalités, soit par application des dispositions de droit commun, soit par accord local.

Quel que soit le mode choisi, la commune de ROUET sera représentée par un seul conseiller communautaire.

La proposition de répartition des sièges du conseil communautaire selon l'Accord Local 1 tel que présenté est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Vote du compte de gestion 2024

Mme le Maire rappelle que le principe de comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances à savoir, le maire (ordonnateur) et le trésorier (comptable public)

Il y a deux types de compte : Le compte du comptable public appelé « Compte de Gestion » (CG) et le compte du maire « Compte Administratif » (CA).

Le Compte de Gestion reconstitue les comptes du comptable public à l'ordonnateur et les deux comptes doivent concorder parfaitement et être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Vu le Compte de Gestion de l'année 2024, dressé par Monsieur le Receveur municipal et remis à Mme le Maire dont les résultats globaux s'établissent selon tableau ci-dessous,

Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Affectation du résultat	Résultat de clôture 2024
Investissement + 37 642,30	-5695,79	0	+ 31 946,51
Fonctionnement + 137 489,79	+42 916,51		+180 406,30
Total + 175 132,09	+37 220,72		+212 352,81

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, sans observation, ni réserve de sa part, par 7 voix POUR, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Vote du compte administratif 2024

Mme le Maire présente le compte administratif de l'année 2024 et répond aux questions du Conseil Municipal.

Quelques remarques concernant les charges :

- Pas d'augmentation significative des dépenses à caractère général (eau, électricité,...) ou de gestion courante.

- Scolarité des enfants : Pour l'année scolaire 2023-2024, la Commune contribue à hauteur de 1872 euro pour un enfant en maternelle et de 690 euro pour un enfant en primaire. 4 enfants en maternelle et 5 enfants (dont un départ en cours d'année) en primaire étaient scolarisés à l'école de Notre Dame de Londres. Mme le Maire remercie la Commune de NDL pour le service rendu.

- Les travaux de rénovation de four et du puits communaux et l'effacement des réseaux secs au Crès ont constitué des dépenses conséquentes dans le budget de la commune en 2024, mais seront compensées en 2025 par la perception des subventions. Ce décalage dans le temps de paiement des travaux et de perception des subventions, explique le déficit du résultat d'investissement 2024.

Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif tel que présenté :

Investissement	Budget 2024	Réalisé	Solde
Recettes	229 009,34	10 160,22	
Dépenses	229 009,34	15 856,01	
SOLDE			- 5695,79 DÉFICIT
Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé	
Recettes	246 886,28	119 916,40	
Dépenses	246 886,28	76 999,89	
SOLDE			+42 946,51 EXCÉDENT
Résultat exercice 2024			+ 37 220,72 EXCÉDENT

Affectation du résultat 2024

Après la présentation et le vote du compte administratif de l'année 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le CA fait apparaître un excédent de fonctionnement de 180 406,30 euro et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix POUR décide :

- D'affecter à l'investissement 78053.49€ du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.
- De reporter la somme restante, 102354.81€, sur la ligne budgétaire R002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif 2025 de la commune. Qui seront repris au BP 2025.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2025

Madame le Maire donne lecture de l'État 1259 transmis par la Direction des Finances Publiques sur lequel figurent les bases d'impositions, les taux de référence et le produit attendu et expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux. Elle propose au Conseil de

fixer les taux des taxes du foncier bâti (TFB), du foncier non bâti (TFNB) et de l'habitation (TH) pour l'année 2025 et de les maintenir aux mêmes taux de 2024:

TFB = 32.10%

TFNB = 57.22 %

TH = 10.17%

Le produit attendu des différentes taxes s'élève à 26 709 €.

Après délibération, par 7 voix POUR, le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition de l'année 2024.

Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire présente le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Compte tenu des projets d'investissement à venir, il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	193 240.82	193 240.82
INVESTISSEMENT	229 518.82	229 518.82

RAR 2024 : afin de régler les factures d'investissement (travaux de réhabilitation du petit patrimoine) , il convient de reprendre les Restes à Réaliser à hauteur de 110 000 euro (Dépenses investissement 2024)

Récapitulatif des projets 2025 :

- Isolation : huisseries des logements communaux
- Rénovation de l'ancien bureau de mairie
- Parvis de l'église
- Travaux intérieur de l'église
- Insonorisation de la salle du conseil de la Mairie
- Remplacement du matériel informatique obsolète (ordinateur du secrétariat)
- Éclairage public sortie sud des Camps

Le Conseil municipal remercie Mme Albe pour le travail préparatoire du budget primitif.

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR, le Conseil municipal APPROUVE le budget primitif de la commune de l'année 2025, avec le référentiel M57.

Attribution des subventions aux associations

La mairie a reçu 4 demandes de subvention de la part d'associations pour l'année 2025 :

L'Association des cavaliers de Val de Londres demandé une subvention de 90€.

L'école de NDL demande une participation de 300€ pour un spectacle de théâtre, pour un coût total de 3700€.

Court Bouillon qui gère l'ACM de NDL, demande une participation de 1638€ qui correspond à la contribution de la commune pour l'accueil de 9 enfants de la commune les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le Secours Catholique demande une subvention de 400€. Le Conseil Municipal propose une subvention de 300€ qui sera reversée à l'antenne de St Martin de Londres.

L'attribution des subventions est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Questions diverses

Gestion des déchets : La Commune a souhaité s'associer à une proposition de la CCGPSL de tester la gestion des ordures ménagères avec une collecte hebdomadaire des bacs collectifs, et ce afin de réduire l'empreinte carbone et le coût corrélés à la consommation de gasoil des véhicules de collecte.

Le vendredi seront collectées les ordures ménagères (Bac vert).

Le mercredi seront collectés les déchets recyclables (Tri-Bac jaune).

La séance est levée à 22h30.

